

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 JUIN 2015**

**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire ;**

**Présents :**

Mmes MICHELS Katia - SCHMITT Marie Anne - MM. BLOESING Théo - NUSSLEIN Paul, Adjoint ;  
Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - KIEFER Evelyne - MULLER Bénédicte - MM. HOFFMANN Thierry - KAPPES Jean-Marie - KIRSCH Jean-Paul.

**Absents excusés :**

Mme KAPPES Nadine, MM. DAHLET Gilbert et FREYMANN Jean-Marie ayant donné pouvoir respectivement à Mme SCHMITT Marie Anne, Mme MICHELS Katia et M. BLOESING Théo.

**1. Gestion des ressources humaines**

Monsieur le maire commente le présentisme et les mouvements de personnels intervenus ces dernières semaines ou à intervenir dans les prochains temps :

- L'arrêt de travail du secrétaire de mairie titulaire est prolongé jusqu'à la mi-juillet. Son remplacement est assuré par l'embauche de Mme BIEBER Valérie, sous contrat à durée déterminée sans terme fixe, qui assure notamment la gestion des mandats de dépense et des titres de recette.
- L'agent communal, M. BOURDIN François, arrive à la fin de ses trois années d'arrêt de travail au 23 juillet 2015. En fonction de l'avis du comité médical, il devra faire l'objet d'une procédure de licenciement pour inaptitude. Son remplacement est déjà effectif par l'embauche d'un emploi avenir.
- L'agent technique, Mme MICHEL Juliette, ayant en charge l'entretien de plusieurs bâtiments publics à temps plein, fera valoir ses droits à la retraite au 01 juillet 2015. Son poste sera pourvu par un nouveau contrat aidé de 20 heures hebdomadaires et le passage d'un autre agent à temps plein par une augmentation de son volume horaire de 15 heures.
- A compter du 01 juillet 2015, Mme WOJTASZEK Joanna est embauchée en qualité d'agent d'entretien sous contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi financé par l'Etat, à raison de 20 heures hebdomadaires rémunérées sur la base du SMIC. Elle aura en charge l'entretien de la bibliothèque, la mairie et la salle polyvalente.
- A compter du 01 août 2015, Mme MULLER Claudette, embauchée en CDD sous contrat aidé de l'Etat, passera sur un temps plein. Elle poursuivra ses actuels travaux d'arrosage des espaces fleuris et prendra en charge le nettoyage de l'école primaire.
- Dans les prochaines semaines, sur demande des services de probation et d'insertion pénitentiaires, la commune accueillera un jeune homme condamné par la justice à réaliser 90 heures de travail d'intérêt général (TIG). Il sera affecté aux opérations d'entretiens du domaine public.

- Suite à la publication de la vacance de 4 postes de saisonnier, 14 candidatures ont été réceptionnées, dont deux ne remplissant pas les conditions d'âge. Après les entretiens de motivation menés par la municipalité, les quatre jeunes suivants sont recrutés pour un mois à temps plein :
  - Mlle Léa WILBERT et M. Philippe HERTZOG du 01 au 31 juillet 2015,
  - Mlle Rachel GRABHERR et M. Jason DUSQUENES du 01 au 31 août 2015.La liste des travaux confiés sera dressée par les membres de la commission de la voirie.

Le conseil municipal prend acte de ces différentes informations relatives à la gestion des ressources humaines.

## **2. Situation du GCSMS « L'accueil familial du Bas-Rhin »**

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la préfecture portant report de la date d'ouverture des villas d'accueil familial.

Les services de l'Etat contestent la validité de l'arrêté préfectoral de 2009 relatif à la création du GCSMS « L'Accueil Familial du Bas-Rhin » au motif que les collectivités territoriales n'auraient pas la compétence requise pour gérer ce type de structure.

Cette appréciation provisoire suspend le fonctionnement du Groupement ayant en charge la gestion des villas et entraîne une impossibilité administrative d'ouvrir un compte à la trésorerie.

Pourtant, entre temps, les agréments ont été délivrés par le conseil départemental de manière implicite au GCSMS et explicite aux premières accueillantes familiales.

Des investigations complémentaires sont en cours au niveau des services juridiques de la préfecture. Une nouvelle rencontre est prévue avec le secrétaire général de la préfecture pour partager leurs analyses de la situation et envisager les solutions permettant de satisfaire les engagements et obligations dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le conseil municipal en prend acte.

## **3. Adoption de devis**

### **▪ Réfection de chaussées**

Monsieur le maire confirme la pertinence du nouveau procédé permettant de traiter rapidement et efficacement les dégradations hivernales de la chaussée telles que les nids de poule, les fissures et les joints d'enrobé dégradés, les affaissements de rives, etc.... Les rues du lotissement et le début de la rue des Alliés ont été traitées avec efficacité.

L'enrobé à froid projeté est mis en œuvre par une microcentrale autonome et mobile permettant de fabriquer des enrobés à l'émulsion de bitume destinés à l'entretien curatif des couches de roulement des chaussées.

Après étude de l'offre de prix portant sur deux jours d'intervention,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société Colas, relatif à la réparation des dégradations de la route,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Adopter le devis de l'entreprise Colas pour un montant total HT de 5.432,- €,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

Les membres de la commission de la voirie définiront les zones à traiter en priorité.

▪ **Remplacement des portes de l'atelier de jus de fruits**

Monsieur le maire expose que l'extrême vétusté des portes intérieures de l'atelier de jus de fruits plaide en faveur de leur remplacement. Le local dédié à la distillation sera sécurisé par la pose d'une porte coupe-feu.

Après étude de diverses offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par la société MEDER Agencement de Volksberg le 21 mai 2015, relatif à la fourniture et pose de quatre portes intérieures,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise MEDER pour un montant total HT de 2.139,50 €, relatif à la fourniture et pose de ces portes,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

▪ **Travaux de renaturation de l'Eichel**

Monsieur le maire rappelle la nature des travaux de renaturation et de restauration de l'Eichel et du Tiefgraben.

Il précise que l'aide accordée par l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse est soumise à une condition de solde, existante pour toutes les opérations de restauration de cours d'eau et de milieux aquatiques, impliquant l'engagement de la collectivité à réaliser, dans un délai raisonnable après les travaux, un programme d'entretien.

Cet engagement a été pris par délibération du conseil municipal, qui souhaitait se rapprocher du maître d'œuvre du programme de travaux initial.

Ces dépenses liées à la réalisation de programmes d'entretiens, suite à la réalisation de travaux de restauration, sont éligibles aux aides de l'Agence de l'eau.

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé par le bureau d'études ECODEVE le 04 mai 2015, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre entretien comprenant un programme d'entretien sur quatre ans, son suivi et la réalisation des différents dossiers,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Engager un programme pluriannuel de travaux d'entretiens dès 2016,

- Adopter l'offre de service du bureau d'études ECODEVE, ayant assuré la maîtrise d'œuvre initiale des travaux de renaturation de l'Eichel et du Tiefgraben, pour un montant prévisionnel de 9.718,40 € HT, sous réserve de l'obtention d'un financement des partenaires institutionnels,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Conseil Départemental,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

#### 4. Modifications budgétaires

Monsieur le maire rend compte que le budget annexe du lotissement du Hohberg nécessite un ajustement afin de pouvoir assurer le paiement des frais d'avenant au contrat de la ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de modifier le budget annexe du lotissement comme suit :

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HOHBERG					
SECTION d'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
627	Services bancaires	150,00 €	7015	Ventes de terrain	150,00 €
TOTAL		150,00 €	TOTAL		150,00 €

Monsieur le Maire est chargé de porter ces modifications au budget de l'exercice en cours.

#### 5. Information de la population par SMS

Madame l'adjointe au maire présente les premiers travaux de la commission « Communications - Loisirs », qui s'est réunie le 01 juin 2015 pour construire le projet d'information de la population par l'envoi de SMS sur les téléphones portables ou de message électronique vers les personnes ayant volontairement adhéré à ces nouveaux supports de communication.

Ce moyen, rapide et efficace, permettrait une meilleure réactivité (annonce d'une coupure d'eau...), une diffusion plus rapide d'informations utiles (report de la date de collecte des ordures ménagères...), le relai de la vie municipale (mise à jour du site internet, publication en ligne du bulletin...), etc...

Le coût d'envoi d'un message SMS est estimé à 7 cts d'euros. Les frais de messagerie seront évalués dans un second temps.

La gestion de ces listes d'adresses électroniques et/ou de numéros de téléphones portables fera l'objet d'une déclaration simplifiée à la CNIL.

La commission poursuit ses travaux sur la formalisation d'un courrier d'information et d'adhésion, l'élaboration d'un circuit de validation du contenu des messages, la fréquence des informations diffusées, les modalités et conditions d'envoi, etc...

Le conseil municipal en prend acte.

## 6. Divers

### ▪ Indemnisation d'un stagiaire

Dans le cadre de son projet d'insertion et de découverte professionnelle, notre commune accueille un stagiaire pendant une durée de deux semaines pour lui permettre de découvrir les activités exercées par les agents techniques ayant en charge l'entretien et l'embellissement des espaces publics.

A l'issue de son stage, l'intéressé peut bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence. Le stage a une durée de deux semaines, à raison de 35 heures hebdomadaires réparties sur 5 jours.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 150,- € à M. Nicolas FORSTER de Domfessel, stagiaire d'application en milieu professionnel, présent pendant deux semaines du 15 au 27 juin 2015 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses à l'issue des périodes de stage et de proratiser, le cas échéant, ce montant selon le temps effectif de présence.

### ▪ Autres divers...

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Utilisation obligatoire d'un panneau mobile de signalisation par l'agent ayant en charge la surveillance du passage piéton lors des entrées et sorties d'école,
- Divagation de nombreux chiens errants dans les rues du village générant des nuisances aux piétons,
- Encombrement par plantation d'un tronçon de trottoir dans la rue des Alliés,
- Mise en vente de cinq stères de bois de chauffage (hêtre) non réservés....

SCHMIDT Simon			
BLOESING Théo		SCHMITT Marie Anne	
NUSSLEIN Paul		MICHELS Katia	
BUCH Marie-Claire		DAHLET Gilbert	Absent excusé
FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé	GUINEBERT Véronique	
HOFFMANN Thierry		KAPPES Jean-Marie	
KAPPES Nadine	Absent excusé	KIEFER Evelyne	
KIRSCH Jean-Paul		MULLER Bénédicte	